

Objectifs :

Favoriser l'émergence chez les élus locaux d'une culture commune d'urbanisme durable, en s'appuyant sur une connaissance précise et évolutive du territoire.

Le but est de :

- Permettre l'élaboration de documents d'urbanisme qui répondent à un projet de développement durable en cohérence avec la Charte du Parc
- Anticiper l'urbanisation et la gestion des espaces et des paysages, par une utilisation stratégique des outils réglementaires disponibles.

Contexte :

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord connaît une pression urbaine très importante sur le piémont, à proximité des grandes agglomérations (Saverne, Haguenau, Wissembourg, Sarreguemines), pression accentuée par la création d'une nouvelle infrastructure routière qui place la ville de Sarreguemines à moins de 20 minutes d'une grande partie des villages du Parc.

À l'échelle communale les documents d'urbanisme sont les supports juridiques opérationnels, déterminant concrètement ce qui se fera ou non en matière de bâti et d'aménagement, et permettant d'aborder en amont les problématiques paysagères, économiques et socioculturelles.

Cependant la mise en "compatibilité juridique" des documents d'urbanisme avec la charte du Parc ne permet pas forcément de transcrire le projet de développement durable. Le risque est de privilégier le plan formel et juridique au détriment des questions de fond. Ces observations amènent le syndicat de coopération du Parc (Sycoparc), à développer une culture commune et à se concentrer particulièrement sur un travail constructif et rapproché avec les élus, au moyen d'outils de sensibilisation.

Démarches et résultats :

Le Parc a développé des outils informatiques complémentaires qui servent de base à la réflexion :

- Une présentation informatique est développée pour chaque commune pour mettre en évidence les tendances générales et particulières qui la concernent en matière d'urbanisme et d'architecture, notamment sur l'effet des extensions urbaines.
- Une base de données "aménagement du territoire", construite par l'intermédiaire d'un Système d'information géographique (SIG), permet de rendre visible la consommation de l'espace et l'évolution de la population.

Le Parc intervient avec ces deux outils directement en mairie, au moment du suivi des Plans locaux d'urbanisme. La création de ces supports ne va pas sans une solide fonction

Thème ressource:

[Aménagement du territoire](#) ^[6]

[Paysage](#) ^[7]

[Urbanisme et architecture](#) ^[8]

Document(s) :

[Urbanisme et paysages : inventaire des méthodes et outils](#) ^[9]

[Les pratiques d'urbanisme durable dans les Parcs naturels régionaux](#) ^[10]

Expériences:

[Le concept de « Méristèmes » pour maîtriser l'urbanisme](#) ^[11]

[La maîtrise d'oeuvre des documents d'urbanisme par le syndicat mixte du Parc](#) ^[12]

d'observation du territoire que le Parc a développé en amont et continue de mener.

- L'observatoire du Parc, créé pour compiler et coordonner l'ensemble des données collectées, utilise depuis 1992 les technologies SIG. Elles ont progressivement pris de l'ampleur par l'utilisation de l'image satellite.
- Cette dynamique a été poursuivie par la création, en 1997, d'un Observatoire photographique des paysages. L'utilisation de ces outils, permet au Parc de préparer le terrain pour une concertation poussée avec les élus locaux au moment de l'élaboration de projets de développement urbain et pour susciter une demande d'accompagnement (aide à l'élaboration de cahier des charges...)

Atouts et limites :

Parce que les supports utilisés proposent à la fois une base commune et une adaptation particulière, ils permettent d'harmoniser sur le territoire les perspectives d'avenir, tout en intervenant de manière pragmatique.

Date de mise à jour Vendredi 10 fév
: 2012

Région : Grand-Est

Type d'intervention : Expertise
technique

Tags :

[Améliorer la qualité de vie](#)^[1]

[Partager un projet de vie avec des hommes et des femmes](#)^[2]

[Urbanisme](#)^[3]

[Aménagement du territoire](#)^[4]

[Paysage](#)^[5]

Source URL: <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/experience/des-ntic-lappui-des-elus-sur-lurbanisme-durable>

Liens

[1] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/ameliorer-la-qualite-de-vie>

[2] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/partager-un-projet-de-vie-avec-des-hommes-et-des-femmes>

[3] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/urbanisme>

[4] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/amenagement-du-territoire>

[5] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/paysage>

[6] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/amenagement-du-territoire>

[7] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/paysage>

[8] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/urbanisme-et-architecture>

[9] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/urbanisme-et-paysages-inventaire-des-methodes-et-outils>

[10] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/content/les-pratiques-durbanisme-durable-dans-les-parcs-naturels-regionaux>

[11] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/experience/le-concept-de-meristemes-pour-maitriser-lurbanisme>

[12] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/experience/la-maitrise-doeuvre-des-documents-durbanisme-par-le-syndicat-mixte>